

Vous êtes ou avez déjà été étudiant à Oniris (ré-inscription vétérinaire)

Même si vous n'avez pas validé l'ensemble de vos unités d'enseignement à ce jour, vous êtes autorisé à vous ré-inscrire en année supérieure.

La validation de cette ré-inscription sera confirmée par les Services des formations à l'issue des commissions des examens.

Ré-inscription administrative

L'intégralité de la procédure de ré-inscription s'effectue en ligne sur le service CORIANDRE pour les étudiants vétérinaires (**actuels VET1, VET2 et VET3**).

Calendrier des ré-inscriptions en ligne 2021 sur Coriandre

Les ré-inscriptions administratives pour la rentrée 2021-2022 se déroulent **du lundi 03 mai au lundi 31 mai 2020** pour les Vétérinaires :

Passage de 1^{ère} en 3^{ème} année - passage de 2^{ème} en 4^{ème} année – passage de 3^{ème} en 5^{ème} année

Les futurs vétérinaires en Année d'approfondissement (actuels VET4 = futurs VET6) s'inscrivent sur cette même période mais suivent les modalités d'inscription « Vous êtes un nouvel étudiant à Oniris (~~pré~~-primo-inscription Ingénieur-Technicien supérieur et Vétérinaire) »

Nous vous conseillons de ne pas attendre le dernier moment pour vous inscrire afin d'éviter tout problème de traitement dans votre dossier.

Pièces justificatives

A déposer en ligne :

- ✓ L'attestation d'acquiescement de la taxe CVEC de l'année en cours (<https://cvec.etudiant.gouv.fr>).
- ✓ La notification de bourses de l'année en cours si vous avez déposé un Dossier Social Etudiant (voir ci-après).
- ✓ L'attestation de responsabilité civile de l'année en cours.
- ✓ Le droit à l'image (document à renseigner à signer).

Droits d'inscription

Tous les étudiants boursiers ou non boursiers et les apprentis sont invités à réaliser un D.S.E. (dossier social étudiant) afin de bénéficier des bourses et/ou un logement et/ou toutes prestations sociales liées au statut d'étudiant ou d'apprenti. Vous devez vous connecter sur le site du CROUS (www.crous.fr).

► Etudiants non boursiers :

2 561 euros

Actuels VET1 - VET2 et VET3 : Paiement en ligne par carte bancaire sur Coriandre (paiement en totalité ou possibilité de paiement en 3 fois)

NB : s'assurer au préalable auprès de votre banque que le plafond de paiement de votre carte bancaire est supérieur au montant des frais d'inscription.

► **Etudiants boursiers :**

Sont exonérés des droits d'inscription, les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux. Il est **impératif** de déposer une copie de votre notification de bourses (*adressée par le CROUS*) sur Coriandre ou à défaut de la transmettre au Service des Formations Vétérinaires **dans les meilleurs délais**. La réception de cette notification déclenchera la procédure de mise en paiement de vos bourses.

Se rapprocher des services des formations (contact.formavet@oniris-nantes.fr) pour toute demande particulière de paiement ou information complémentaire.

Dates de Rentrée 2021-2022

Votre inscription sera validée lors de l'inscription administrative : les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Votre carte d'étudiant et vos certificats de scolarité vous seront délivrés en présentiel par le service des formations lors de la rentrée administrative, sur dossier complet (pièces justificatives déposées et paiement des frais d'inscription effectué).